

Ministry of Education
Ministry of Training,
Colleges and Universities

Aboriginal Education Office

Mowat Block
900 Bay Street, 12th Floor
Toronto ON M7A 1L2
Tel: 416 314-5053
Fax: 416 212-3140

Ministère de l'Éducation
Ministère de la Formation
et des Collèges et Universités

Bureau de l'éducation
autochtone
Édifice Mowat
900, rue Bay, 12^e étage
Toronto ON M7A 1L2
Tél: 416 314-5053
Télééc: 416 212-3140



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES:

Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

EXPEDITRICE:

Alayne Bigwin
Directrice
Bureau de l'éducation autochtone

DATE:

le 11 juillet 2011

OBJET:

**Possibilités de financement pour l'éducation autochtone (année
scolaire 2011-2012)**

Au cours des quatre dernières années, le Bureau de l'éducation autochtone (BEA) a mis des fonds à la disposition des conseils scolaires pour des initiatives susceptibles d'améliorer le rendement scolaire des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit (PNMI). Dans cet esprit, je suis heureuse d'annoncer que le Bureau de l'éducation autochtone débloquera une fois de plus les fonds qui permettront aux conseils scolaires de renforcer leur capacité à mettre en œuvre le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit* (ci-après le « Cadre »), notamment en tissant et en renforçant les partenariats avec les collectivités et organismes des PNMI à l'appui du rendement scolaire.

Le financement s'inscrit dans l'orientation stratégique du Cadre et vient renforcer les trois grandes priorités du Ministère, à savoir : améliorer le rendement scolaire, réduire les écarts dans le rendement scolaire, et accroître la confiance du public dans l'enseignement public.

Appel d'offres - Possibilités de financement dans le domaine de l'éducation autochtone

Le Bureau de l'éducation autochtone s'attend à recevoir des propositions de la part des conseils scolaires en vue d'appuyer des projets dans les domaines suivants :

- Améliorer le rendement des élèves en s'inspirant des données
- Aide aux élèves
- Aide aux éducatrices et éducateurs
- Implication et sensibilisation

Améliorer le rendement scolaire en s'inspirant des données

Mise en œuvre des politiques pour une auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones

- La mise en œuvre de stratégies et modèles ainsi que des procédures de surveillance, d'évaluation et d'utilisation des données pour améliorer le rendement des élèves des PNMI. Ceci s'applique aux conseils qui ont déjà une politique en matière d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones et qui déclarent ces données à SISO et l'OQRE.
- Révision et mise à jour d'une politique d'auto-identification volontaire, avec consultation communautaire, pour préciser spécifiquement que la politique et confidentielle élèves autochtones partagera les données sur les élèves avec le ministère de l'Éducation et faire référence aux lois pertinentes sur la protection des renseignements personnels. (Veuillez vous référer à la page 15 du document *Les chemins de la réussite pour les élèves des Premières Nations, Métis et Inuit – Élaboration de politiques pour une auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones : Pratiques réussies à l'intention des conseils scolaires de l'Ontario*).
- La promotion d'une politique volontaire et confidentielle d'auto-identification des élèves autochtones afin d'augmenter le nombre d'élèves qui s'auto-identifient.
- Les intervenants et partenaires autochtones devront être inclus dans la planification, le développement et l'exécution du projet.
- La description du projet devra comprendre les éléments suivants : l'objet du projet et les résultats escomptés, les échéanciers prévus; le nombre de participants prévus, la méthode de sélection des participants, la rétroaction des participants ou sondage, lien direct au rendement scolaire, et tout lien à des projets similaires antérieurs.
- Au terme du projet, les conseils devront présenter un rapport et identifier la politique volontaire et confidentielle d'auto-identification des élèves autochtones, la procédure d'auto-identification, un échantillon du formulaire d'inscription, un échantillon du sondage ou des rétroactions, de l'information détaillée sur le sondage ou la rétroaction, les intervenants et partenaires autochtones qui y ont participé, des échantillons de promotion, et un compte rendu de tous les systèmes d'informations dans lesquels sont stockés des renseignements sur les élèves des PNMI.
- *Subvention maximale par projet : 25 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Aide aux élèves

Projets visant le succès des élèves

- Les projets devront se concentrer sur l'une des initiatives suivantes pour les élèves autochtones : leadership des élèves dans les écoles; initiatives de coaching, de mentorat ou de soutien; système d'appui transitoire; programmes visant l'augmentation de la participation et du rendement des élèves (c'est-à-dire, augmentation du taux de fréquentation scolaire, diminution du taux de décrochage).
- La proposition devra comprendre un énoncé formel d'objectif, les résultats escomptés, le nombre de participants prévu, les critères de sélection des participants, les mécanismes prévus pour évaluer le succès du projet et en faire un suivi, et les liens avec le rendement scolaire.

- Au terme du projet, les conseils devront identifier et dresser un rapport comprenant le compte rendu des activités, les personnes qui ont participé, les ressources développées et/ou achetées, et des renseignements détaillés puisés du sondage ou de la rétroaction des participants.
- *Subvention maximale par projet : 50 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Aide aux éducatrices et éducateurs

Réseaux de développement professionnel

- Les projets doivent favoriser chez les éducatrices/éducateurs, administratrice/administrateurs et personnel de soutien, une plus grande prise de conscience, compréhension et appréciation de la richesse de l'histoire, des cultures et de la pensée des peuples des Premières Nations, Métis et Inuit. L'objectif est de créer et de soutenir un réseau d'apprentissage au sein du conseil pour soutenir le perfectionnement professionnel autour des initiatives du PNMI. Les enseignants, les administrateurs, le personnel de réussite des élèves et/ou les conseillers d'orientation peuvent y participer.
- Les projets peuvent comprendre un voyage, toutes dépenses payées, à la conférence Cercle de lumière 2011 pour les éducateurs et enseignants, des communautés professionnelles d'apprenants pour les enseignants autres que les langue/études autochtones, l'établissement d'un réseau pour les administratrices et administrateurs scolaires ou une formation sur la diversité.
- Les propositions devront comprendre un énoncé formel d'objectifs, et les résultats escomptés, les échéanciers prévus, le nombre de participants prévus, la méthode de sélection des participants, la rétroaction ou un sondage des participants, et tout lien à des projets similaires antérieurs.
- Au terme du projet, les conseils devront identifier et dresser un rapport comprenant le compte rendu des activités, une liste des participants, les ressources développées et/ou achetées et des renseignements détaillés puisés du sondage ou de la rétroaction des participants.
- *Subvention maximale par projet : 50 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Perspectives autochtones : Formation Boîte à outils

- Le ministère de l'Éducation prépare une série de séances de formation pour l'automne 2011 à l'appui des conseils pour l'établissement d'équipes de formation pédagogique pour encourager l'intégration des perspectives des Premières Nations, Métis et Inuit dans les salles de classe et l'emploi de *Perspectives autochtones : Guide de la boîte à outils*. (<http://www.edu.gov.on.ca/fr/aboriginal/toolkit.html>)
- La subvention sera fournie à chaque conseil afin d'appuyer le développement et l'exécution d'un programme de formation pour l'ensemble du conseil.
- La subvention des projets vise à compenser les congés pour activités professionnelles des enseignants, ainsi que les déplacements et autres dépenses imprévues.
- Les propositions du projet de formation devront identifier les membres de l'équipe de formation, les procédures et modèles utilisés lors de la formation, les objectifs et échéances principaux, et le nombre d'enseignants d'école primaire qui seront formés par l'équipe du conseil.

- Les conseils scolaires devront préciser si une formation antérieure relative à *Perspectives autochtones : Guide de la boîte à outils* a déjà eu lieu, et indiquer les stratégies de formation utilisées, le nombre d'enseignants formés antérieurement, les résultats, etc.
- Au terme du projet, les conseils scolaires devront faire le compte rendu du nombre d'enseignants formés et des renseignements détaillés puisés du sondage ou de la rétroaction des participants.
- *Subvention maximale par conseil : 20 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Projet ressources

- La subvention sera fournie pour soutenir l'achat des ressources dans les salles de classes et les bibliothèques et/ou des ressources pédagogiques pour les écoles secondaires.
- Les propositions doivent comprendre une liste de ressources à acheter et une liste de cours que les ressources visent à soutenir.
- *Subvention maximale par conseil : 20 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Communautés professionnelles d'apprenants pour les langues/études autochtones

- Des fonds sont disponibles pour favoriser le renforcement des capacités des communautés professionnelles d'apprenants pour les langues/études autochtones. Les activités peuvent comprendre des cours de formation, des séances de perfectionnement professionnel et l'élaboration de ressources.
- Pour les régions où des communautés professionnelles d'apprenants sont déjà établies, les projets devront chercher à consolider les acquis. Exemple: projet concentré sur des évaluations ou sur la planification d'une unité.
- Les subventions peuvent servir à l'achat de ressources actuelles, à l'élaboration de ressources locales et pour de la formation connexe.
- La description du projet devra comprendre les éléments suivants : l'objet du projet et les résultats escomptés, les échéanciers prévus, le nombre de participants prévus, la méthode de sélection des participants, la rétroaction des participants ou sondage, le lien direct au rendement scolaire, et tout lien à des projets similaires antérieurs.
- Au terme du projet, les conseils doivent déclarer et identifier les éléments suivants : résumé des activités; les participants impliqués; les ressources élaborées et/ou achetées; informations détaillées concernant le sondage ou la rétroaction.
- Le Bureau acceptera la proposition d'un conseil scolaire par région (tels que desservis par le bureaux régionaux du ministère de l'Éducation).
- *Subvention maximale par conseil : 50 000 \$.*
- *Un seul projet par région.*

Implication et sensibilisation

Initiatives destinées à impliquer et à sensibiliser les familles et les collectivités

- Des fonds sont disponibles pour les projets qui favorisent l'implication et la participation des familles et des collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans des activités scolaires afin d'accroître le rendement scolaire des élèves.
- Les projets peuvent comprendre l'établissement des réseaux de soutien aux familles; l'achat de ressources pour aider les familles à épauler le rendement scolaire des élèves et des

activités qui favorisent l'implication directe des familles dans les écoles et/ou les activités du conseil scolaire.

- Les projets doivent décrire les liens directs au rendement scolaire des élèves, une indication claire de l'implication directe dans les écoles et/ou les activités du conseil; un énoncé d'objectif et les résultats escomptés, les échéanciers anticipés, le nombre de participants prévus, la méthode de sélection des participants, la rétroaction ou un sondage des participants, et l'achat des ressources prévues.
- Au terme du projet, les conseils doivent déclarer et identifier les éléments suivants : les indicateurs mesurables du rendement scolaire des élèves, les indicateurs mesurables d'une implication accrue des familles, le nombre de participants impliqués, un résumé des activités, les ressources achetées, des informations détaillées concernant le sondage ou la rétroaction.
- *Subvention maximale par conseil : 50 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Critères de financement

Dans le cadre de tous les projets ci-dessus, les conseils scolaires sont tenus de faire valoir :

- leur processus d'engagement et de partenariat avec les collectivités et organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives;
- la manière dont les projets s'harmonisent avec leur plan d'amélioration global et la stratégie de leadership du ministère;
- les rôles respectifs du personnel enseignant de la direction des écoles, des élèves, des familles et des collectivités et du personnel du conseil; et
- les résultats précis attendus et les mécanismes prévus pour évaluer le succès du projet et en assurer le suivi.

Activités exclues (non financées):

- les activités financées par le passé;
- les projets non conformes aux critères du projet tel qu'exposé dans le présent document;
- les coûts administratifs.

La date limite de dépôt des propositions est le 1er octobre 2011. Veuillez soumettre le résumé de votre projet à l'aide du modèle de proposition ci-joint. Le nombre de projets subventionnés dans chaque proposition sera évalué et approuvé en fonction de leur mérite et de la disponibilité des fonds.

Veuillez transmettre votre proposition à l'adresse suivante :

Tao Li
Bureau de l'éducation autochtone
Ministère de l'Éducation et
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Édifice Mowat, 12^e étage
900 rue Bay
Toronto, ON M7A 1L2
tao.li@ontario.ca

Pour plus de précisions sur le contenu de la présente note de service, veuillez communiquer avec l'agente ou l'agent du Bureau de l'éducation autochtone de votre région (voir la liste des personnes ressources ci-jointe).

Alayne Bigwin

C: Rob Andrews, directeur, Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation – réussite des élèves et apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans
Eleanor Newman, administratrice en chef, littératie et numéraire
Sue Durst, directrice, Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation
Marg Connor, directrice, Direction du développement du leadership
Ginette Plourde, directrice, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française
Kathy Verduyn, directrice, Direction des services régionaux
Chefs régionaux
Leaders pour la réussite des élèves
Agentes et agents du rendement des élèves, Secrétariat de la littératie et de la numératie

Agentes et agents d'éducation du BEA

Yvonne Morrison
Agente d'éducation
Bureau de l'éducation autochtone, Bureau régional de Thunder Bay
Tél. : 807-474-2984
Yvonne.Morrison@ontario.ca

Bryon Brisard
Agent d'éducation
Bureau de l'éducation autochtone, Bureau régional de Sudbury/North Bay
Tél. : 705-564-7222
Bryon.Brisard@ontario.ca

Elizabeth Bigwin
Agente d'éducation
Bureau de l'éducation autochtone, Bureaux régionaux de Barrie et Ottawa
Tél. : 705-725-7591
Elizabeth.Bigwin@ontario.ca

Ryan Kowalchuk
Agent d'éducation
Bureau de l'éducation autochtone, Bureau régional de Toronto
Tél. : 406-325-2723
Ryan.Kowalchuk@ontario.ca

Leslee White-Eye
Agente d'éducation
Bureau de l'éducation autochtone, Bureau régional de London
Tél. : 519-667-2014
Leslee.White-Eye@ontario.ca